

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 juin 2013**

Par suite d'une convocation en date du 28 mai 2013, les membres composant le conseil municipal de Recy se sont réunis en Mairie le mardi 4 juin 2013 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de :  
Monsieur Hervé ARNOULD  
Madame Célyne DHAYNAUT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Reclassement de la RD1 / Voie Chanteraine,**
- **Reclassement de la voie Chanteraine**
- **Encaissement d'un chèque de remboursement des frais liés à la résiliation anticipée du photocopieur**
- **Création d'un CDD**
- **Accord du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau**
- **Accord de signature d'une convention avec la Croix Rouge**
- **Accord de signature d'une convention avec E.Leclerc**

**Reclassement de la RD1 / Voie Chanteraine :**

Les travaux de voirie relatifs au contournement de Recy, depuis l'entrée Nord-Ouest (coté Juvigny) et son raccordement au giratoire de l'échangeur de la RN 44 (préfiguration du raccordement de la dernière tranche du Boulevard périphérique Nord-Ouest de Châlons) sont totalement terminés.

Les études d'emprises sur l'ensemble des parcelles de terres concernées, effectuées à la demande de la SEMCHA par le Géomètre VANNIER sont achevées.

Ceci nous permet d'envisager, comme prévu, le transfert de la domanialité de cet axe routier implanté pour partie sur le territoire de notre commune, dans la domanialité du Département.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder au transfert de la domanialité de cet axe routier implanté pour partie sur le territoire de la commune de Recy.

**Reclassement de la voie Chanteraine**

Le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le Parc industriel de Recy / Saint Martin sur le Pré, nous conduit à envisager de desservir celle-ci depuis la voie Chanteraine incluse actuellement dans la voirie communale.

Cette voie, qui alimente également l'unité de déshydratation, a donc vocation à être intégrée dans l'ensemble des voiries du Parc industriel de Recy / Saint Martin sur le Pré.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder au transfert de la domanialité de cet axe routier implanté pour partie sur le territoire de la commune de Recy.

## Encaissement d'un chèque de remboursement des frais liés à la résiliation anticipée du photocopieur

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal, qu'il a reçu différentes offres pour le changement du photocopieur de la Mairie.

Après étude des propositions, c'est la société Bureau Service Distribution (BSD) qui a été retenue pour un bail de 66 mois.

Ce nouveau contrat a nécessité la résiliation anticipée de l'engagement actuel pour la maintenance et pour la location du photocopieur, engendrant ainsi des frais de résiliation par anticipation.

Comme convenu, ces frais de résiliation sont entièrement pris en charge par BSD.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'encaisser le chèque correspondant au remboursement des frais liés à la résiliation anticipée.

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque établi par la société Bureau Service Distribution.

## Création de poste

Madame Carole SIMON explique à l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée d'un agent Technique arrive à son terme le 26 juillet 2013. Il est donc nécessaire d'embaucher une personne afin de pallier au surcroît d'activité engendré par l'encadrement des enfants en période périscolaire et pour l'entretien des bâtiments communaux.

Elle précise également qu'avec la gestion d'un second service cantine à la rentrée 2013, l'accent pourrait être mis sur un diplôme dans l'encadrement des enfants.

Carole SIMON propose de faire les démarches nécessaires pour une mise en place dès la rentrée scolaire de septembre 2013.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de faire appel soit à un Contrat à Durée Déterminée de droit privé, soit à un Contrat Unique d'Insertion, ou encore à un Emploi d'Avenir, selon les possibilités proposées.

Monsieur le Maire précise qu'un contrat de ce type CUI ou EA permettrait de percevoir des aides de l'État.

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'embauche d'une personne, afin de pallier au surcroît d'activité engendré par l'encadrement des enfants en période périscolaire et pour l'entretien des bâtiments communaux.

## Accord du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal, qu'il a reçu de la Direction Départementale des Territoires, un courrier l'informant de l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation du plan global pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau situées sur le Sud-est du territoire, de compétence de la Direction Interrégionale de Bassin de la Seine de Voies Navigables de France (lot A).

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à accepter le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau.

### **Accord de signature d'une convention avec la Croix Rouge**

Monsieur le Maire explique, au Conseil Municipal, que dans le cadre du Plan Communal Sauvegarde, une réunion a eu lieu avec le Directeur Départemental de l'Urgence et du Secourisme de la Croix Rouge, afin de définir les possibilités de mise à disposition de matériels, par le biais d'une convention, si la commune était touchée par une catastrophe.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de signer une convention avec la Croix Rouge pour la mise à disposition de matériels divers, évitant ainsi les difficultés de stockage.

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance avec la Croix Rouge.

### **Accord de signature d'une convention avec E.Leclerc**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la mise en place d'une cellule de crise en cas d'événements graves (nuage toxique, incident sur le réseau d'eau potable) ou de risques majeurs (inondation, tempête) peuvent entraîner pour la commune des obligations d'hébergement en urgence ou de confinement d'une partie de la population.

Ainsi, afin de pouvoir assurer l'alimentation en eau à la population en cas de crise, Monsieur le Maire explique la possibilité de passer une convention avec un établissement de grande distribution de type hypermarché.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les démarches entreprises dans ce sens, aboutissent à une possibilité de signer une convention d'assistance aux sinistres avec l'hypermarché E.LECLERC de Fagnières.

#### **Après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance aux sinistres avec **l'hypermarché E.LECLERC à Fagnières**.

### **Demande de Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Familles Rurales de Recy, à l'occasion de leur cinquantième anniversaire.

Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention sollicitée est de 300 €.

#### **Après lecture de la demande, et après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, de verser une subvention à titre exceptionnelle à hauteur de 300 € à l'association Familles Rurales.

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'ils sont conviés à la réunion de l'Agenda 21 le lundi 10 juin à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

A Recy, le 4 juin 2013.  
Le Maire,  
Michel VALTER